

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20131205-2013\_B554-DE  
Date de télétransmission : 10/12/2013  
Date de réception préfecture : 10/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B554**

**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Extension et rénovation de la déchèterie de Pertuis -  
Approbation du programme de travaux**

Le 5 décembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 29 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à BOYER Michel - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BURLE Christian - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobrier, donne pouvoir à BUCKI Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Monsieur Guy BARRET** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 5 DECEMBRE 2013**

**Rapporteur : Guy BARRET**

**Thématique : Collecte et traitement des déchets**

**Objet : Extension et rénovation de la déchèterie de Pertuis - Approbation du programme de travaux**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Afin d'offrir aux usagers un service de qualité et sécurisé, la Communauté du Pays d'Aix a programmé des travaux d'extension et de rénovation de la déchèterie de Pertuis, équipement devenu incontournable pour collecter et valoriser les déchets encombrants de la commune de Pertuis.

**Exposé des motifs :**

La déchèterie de Pertuis est issue du transfert de compétence lors de l'adhésion de la commune de Pertuis à la Communauté du Pays d'Aix le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Construit en 1992, l'équipement a bénéficié d'une première requalification en 2008 qui a permis la mise en œuvre de 3 quais supplémentaires et d'une surface pour stocker les Déchets d'équipement électronique et électrique et les Déchets Dangereux des Ménages.

En mars 2013 ont été installés des dispositifs antichute permanents dans le respect de la nouvelle réglementation.

La déchèterie de Pertuis, avec plus de 10 000 tonnes collectées en 2012, se situe à la 3<sup>ème</sup> place en terme de tonnage derrière les déchèteries d'Aix-en-Provence et Bouc-Bel-Air.

C'est aujourd'hui un équipement vieillissant qui n'est plus adapté au regard du tonnage réceptionné et de la fréquentation rencontrée.

Par courrier, la commune de Pertuis a ainsi demandé de réaliser les travaux de requalification dès que possible.

C'est pourquoi, la Communauté du Pays d'Aix a programmé des travaux d'extension et de rénovation qui permettront de traiter 2 problèmes majeurs rencontrés aujourd'hui sur ce site :

- difficultés de circulation dues à l'étroitesse de la plateforme haute,
- flux commun entrées – sorties.

Les travaux ont également pour objectif de remettre à neuf cet équipement.

L'étude des documents d'urbanisme a confirmé la possibilité de réaliser ces travaux d'extension et de rénovation sous réserve de respecter les prescriptions particulières liées aux risques d'inondabilité du site et en particulier en limitant l'extension des constructions à 50 % de l'emprise actuel.

Les grandes lignes du programme technique des travaux sont les suivantes :

- extension de la déchèterie sur la parcelle voisine mise à disposition par la commune avec construction de nouveaux quais sécurisés ;
- élargissement de la plateforme haute ;
- construction d'un bâtiment de stockage pour les déchets dangereux, les D3E et les objets réemployables ;
- réfection globale des murs, dalles béton, chaussées ...
- création d'un bassin de rétention.

Un plan esquisse des travaux envisagés est annexé au présent rapport.

Les travaux programmés sont estimés à 350.000 € HT.

La Communauté du Pays d'Aix sera accompagnée par un Maître d'Oeuvre qui sera chargé de réaliser les missions nécessaires à l'aboutissement de cette opération ; le montant de l'ensemble des études (maîtrise d'oeuvre, étude de sol) et missions annexes liées au chantier (contrôle technique, sécurité et protection de la santé des travailleurs) peut être estimé à 35.000 € HT.

Après une phase d'études d'environ 6 mois, le dépôt du permis de construire et du dossier ICPE puis la procédure d'appel d'offres pour le marché travaux, on peut estimer un démarrage des travaux d'une durée estimée à 4 mois, dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, à l'exclusion des marchés passés selon une procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'avis de la Commission Déchets Ménagers en date du 25 novembre 2013.

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de travaux pour l'extension et la rénovation de la déchèterie de Pertuis ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget investissement fonction 812 opération 173 ;



**OBJET : Collecte et traitement des déchets - Extension et rénovation de la déchèterie de Pertuis -  
Approbation du programme de travaux**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



09 DEC. 2013